

**REPRISE ENTRAINEMENTS AU VVBCH  
SI TOUTES LES CONDITIONS PERMETTANT LES ALLEGEMENTS AU CONFINEMENT SONT REUNIES  
A LA DATE DU 15 DECEMBRE 2020**

Il est important que tous les joueurs, joueuses et responsables légaux prennent bien connaissance du protocole renforcé et le respectent pour pouvoir reprendre l'activité au sein du club.

**Pour les équipes M11-M13, M15F, M18F et M18M à partir du mardi 15 décembre 2020.**

Pour les adhérents adultes pour le moment date prévue le 20 janvier 2021.

- **PLANNING DES ENTRAINEMENTS HORS VANCANCES SCOLAIRES**

A partir du mardi 15/12/20 au 20/12/20 (donc samedi 19 et dimanche 20 compris). Et à partir de lundi 4/01/21, les entraînements en semaine car pour les week-end, reprises des différentes compétitions à partir du 9 janvier. Les nouveaux calendriers sont en cours d'élaboration.

LUNDI	DE 18H A 19H30	M18F
MARDI	DE 17H30 A 19H	ECOLE DE VOLLEY
MERCREDI	DE 16H30 A 18H00	M18M
	DE 18H00 A 19H30	M18F
VENDREDI	DE 17H15 A 18H30	M15F
	DE 18H00 A 19H30	M18F
	DE 18H00 A 19H30	M18M
SAMEDI (à confirmer)	DE 14H A 16H	M15F
	DE 16H30 A 18H30	M18M
DIMANCHE (à confirmer)	DE 14H A 16H00	M18F

**ATTENTION : POUR LES M18F COMME IL N'Y A PAS ENTRAINEMENT LUNDI 14/12 IL Y A ENTRAINEMENT VENDREDI 18 A COTE DES M18M. MAIS POUR LES 8 ET 15/ 01 IL N'Y AURA ENTRAINEMENT QUE POUR LES M18M. LES M18F AYANT LES LUNDIS. AINSI TOUTES LES EQUIPES POURRONT S'ENTRAINER SUR GRAND TERRAIN ET LE PROTOCOLE SERA PLUS SIMPLE A RESPECTER.**

- **PLANNING DES ENTRAINEMENTS PENDANT LES VACANCES DE NOEL**

	Créneaux en attente de validation par la municipalité	
LUNDI 21	13.30-15.00	ECOLE DE VOLLEY
	14.45-16.30	M15F
	16.15-18.00	M18F
	18.00.-19.30	M18M
MARDI 22	13.30-15.00	ECOLE DE VOLLEY
	14.45-16.30	M15F
	16.15-18.00	M18F
	18.00.-19.30	M18M
MERCREDI 23	13.30-15.00	ECOLE DE VOLLEY
	14.45-16.30	M15F
	16.15-18.00	M18F
	18.00.-19.30	M18M
JEUDI 24	13.30-15.00	ECOLE DE VOLLEY
	14.45-16.30	M15F
SAMEDI 02	14.00-16.00	M18F
	16.30-18.30	M18M

***ATTENTION LA TEMPERATURE DE LA SALLE NE SERA PAS TRES ELEVEE DONC  
AVOIR LA TENUE ADEQUATE***

## **Le protocole renforcé édité par le gouvernement traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre des associations sportives.**

### **Les responsables légaux des joueurs et joueuses jouent un rôle essentiel**

Les responsables légaux sont invités à vérifier la température de leur enfant avant le départ pour l'activité. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas se rendre à son club et ne pourra y être accueilli. De même, les mineurs ou les membres du foyer considérés comme des cas confirmés, ou encore identifiés comme contacts à risque, ne peuvent prendre part aux activités. Il en est de même pour toutes personnes du club participant à l'accueil des joueurs et joueuses.

Les responsables légaux des enfants ont l'obligation de déclarer sans délai à l'éducateur sportif en charge de l'encadrement du groupe de mineurs, la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est lui-même positif ;

Chaque joueur ou joueuse devra avoir son propre matériel ainsi que sa propre gourde. Il ou elle devra déjà être en tenue avant son entrée dans la salle quand cela est possible.

Il sera toléré de pouvoir se changer dans les toilettes mais qu'une seule personne à la fois tant que les vestiaires seront interdits.

Les gadins seront accessibles mais la distanciation physique devra être appliquée avec rigueur.

De plus, un registre sera tenue par le club permettant de relever la présence des pratiquants sur un même horaire.

Sauf nécessité impérieuse, les responsables légaux ne doivent pas être admis dans la salle. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

### **APPLICATION TOUSANTICOVID**

A la demande du gouvernement, nous invitons tous les joueurs et toutes les joueuses qui possèdent un téléphone portable à télécharger l'application TousAntiCovid et à activer l'application lors de l'entrée dans l'établissement ;

### **LE PORT DU MASQUE**

Pendant leur pratique sportive, les joueurs et joueuses ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque lorsque l'activité pratiquée ne le permet pas.

En revanche, en dehors des temps de pratique sportive, le port du masque est obligatoire pour toutes personnes de six ans ou plus. Le port d'un masque grand public en tissu réutilisable de catégorie 1, couvrant nez, bouche et menton, et répondant aux spécifications AFNOR S76-001 (niveau UNS 1) ou d'un masque à usage médical normé, doit être respecté en permanence dans l'ensemble des locaux en dehors du temps de pratique sportive. Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants ;

Donc lorsque le joueur ou la joueuse est dans la pratique, il n'y a pas à porter le masque.

Dès que le joueur ou la joueuse doit arrêter la pratique, alors le port correct du masque est obligatoire ;

Les éducateurs/entraîneurs porteront du début à la fin de la séance un masque.

## **LAVAGE DES MAINS**

A l'entrée de la salle, du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition et il y a aussi la possibilité d'aller se laver les mains avec du savon dans « les toilettes du bar ».

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant la reprise de séance lorsque le mineur est allé aux toilettes ;
- à la sortie de l'établissement.

## **MESURES EN CAS DE SYMPTOMES PENDANT LA SEANCE**

Le club sera équipé d'un thermomètre infra-rouge pour pouvoir mesurer la température des pratiquants (et des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente des symptômes évocateurs au sein de l'établissement, la conduite à tenir est la suivante :

- Isolement immédiat de la personne dans l'attente du retour à domicile ou de la prise en charge médicale, avec un masque pour les enfants en âge d'en porter (impératif à partir de 6 ans) ;
- Respect impératif des gestes barrières ;
- S'il s'agit d'un mineur, appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les gestes barrières ;

### Symptômes évocateurs à la Covid 19 :

infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicée, douleur musculaire inexplicée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général.

Une rhinite seule n'est pas considérée comme un symptôme évocateur de Covid-19.

### Rappels aux représentants légaux de l'adhérent mineurs (idem pour les adultes) de la procédure à suivre à savoir :

- éviter les contacts et consulter un médecin ou la plate-forme Covid-19 qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.
- Que le joueur ou la joueuse ne doit pas revenir à l'entraînement avant d'avoir consulté un médecin ;
- Le joueur ou la joueuse revient à l'entraînement si ses responsables légaux attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre) ;

Contact VVBCH

Référent Covid du VVBCH

Nicolas Feller : 0688157825